

## NOTICE EXPLICATIVE

### MERCREDIS APRES-MIDI 2025/2026

(À signer et remettre avec le dossier)

Nom(s) et Prénom(s) de(s) l'enfant(s) concerné(s) : .....

#### RENSEIGNEMENTS :

Pour chaque dossier, nous vous demandons de remplir toutes les rubriques de la fiche d'inscription, des fiches sanitaires, de la liste des personnes autorisées à prendre en charge l'(les) enfant(s).

#### TARIFS :

La MJC Metz-Sud est conventionnée avec la CAF à ce titre, les tarifs des ALSH sont fixés en fonction du Quotient Familial. Le QF est établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille. Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul : [caf.fr](http://caf.fr)

Quotient Familial	1 enfant		2 enfants & plus	
	½ avec repas	½ sans repas	½ avec repas	½ sans repas
> 1900	17.80€	10.40€	16.80€ / enfant	9.40€ / enfant
1700 à 1899	17.20€	9.80€	16.20€ / enfant	8.80€ / enfant
1500 à 1699	16.80€	9.40€	15.80€ / enfant	8.40€ / enfant
1250 à 1499	16.40€	9.20€	15.40€ / enfant	8.20€ / enfant
1000 à 1249	15.90€	9.00€	14.90€ / enfant	8.00€ / enfant
600 à 999	15.40€	8.80€	14.40€ / enfant	7.80€ / enfant
< 600	15.10€	8.50€	14.10€ / enfant	7.50€ / enfant

Adhésion à la MJC : 12€ / enfant pour la saison 2025/2026.

#### FACTURATION ET INSCRIPTION :

Pour les mercredis une inscription préalable sera nécessaire pour pouvoir accueillir votre enfant :

1. Sur l'espace famille pour l'accueil périscolaire du matin
2. Par mail à la MJC pour l'accueil du repas de midi et l'après-midi

Aucune modification ne sera prise par téléphone.

Celles-ci seront prises en compte jusqu'au mercredi soir précédent la venue de l'enfant.

Toute absence non justifiée sera facturée sauf cas de maladie dûment attestée par **certificat médical transmit dans les 48 heures au plus tard** où d'événements familiaux graves.

La facture mensuelle est à régler sous 10 jours, en cas de non-paiement, et au cas où le premier rappel resterait sans réponse, votre enfant sera radié des listes et ne pourra plus fréquenter l'accueil.

Possibilité de régler par chèque bancaire, espèces, virement ou chèques-vacances.

## Pièces à fournir pour une première inscription :

- ✓ Fiche d'inscription complétée et signée
- ✓ La notice explicative complétée, datée et signée
- ✓ Fiche sanitaire remplie et signée accompagnée de la copie des vaccins à jour
- ✓ La fiche sanitaire complémentaire complétée et signée
- ✓ En cas de problèmes médicaux spécifiques, merci de joindre au dossier un certificat médical ou le P.A.I
- ✓ Autorisation de prise en charge
- ✓ Attestation CAF (moins de 3 mois) indiquant le Quotient Familial ou dernier avis d'imposition

Pour les enfants dont un dossier a déjà été constitué (petites et grandes vacances 2025-2026) veuillez nous remettre uniquement :

- ✓ La notice explicative datée et signée

Pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel ou constant à suivre, veuillez impérativement le signaler à l'accueil et y déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance, de même, aucun médicament ne sera laissé directement à l'enfant.

## ACCUEIL :

- ✓ La MJC Metz-Sud assure un accueil le Mercredi après-midi dans la continuité de l'accueil du matin mis en œuvre par la ville de Metz (temps du repas, activités de l'après-midi).
  - ✓ Pour les enfants qui ne fréquentent pas le périscolaire du mercredi matin, un accueil est mis en place à partir de 12h00 à la MJC pour les enfants inscrits avec le repas (*13h30 sans repas*).
  - ✓ 12h15 repas.
  - ✓ 13h30 à 14h00 : Accueil de l'après-midi
  - ✓ 14h00 à 17h00 : Projets d'activités
  - ✓ 17h00 à 18h45 : Départ échelonné des enfants
- (Aucun départ ne pourra avoir lieu en dehors de ces horaires, sauf RDV médical dûment justifié)**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

*Précédée de la mention*

*« Lu et approuvé » \**